

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)



**Rapport d'évaluation externe du programme de Licence
en Droit du commerce électronique et cybersécurité de
l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) « Économie,
Management et Ingénierie juridique (ECOMIJ) »,
l'Université Alioune Diop de Bambey**

Equipe d'évaluateurs :

- M. J. Jean-Louis CORREA, Agrégé des Facultés de Droit, Université numérique Cheikh Hamidou Kane, Président ;
- M. Pape SY, Maître de conférences titulaire, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Membre.

Signature :

Pour l'Équipe, le Président
J. Jean-Louis CORREA

Mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Présentation du programme évalué.....	4
2. Avis sur le rapport d’auto-évaluation.....	5
3. Description de la visite sur site.....	6
4. Appréciation du programme au regard des standards de l’ANAQ-Sup	8
5. Points forts du programme	13
5. Points faibles du programme	14
6. Appréciations générales	14
7. Recommandations à l’établissement.....	15
8. Recommandations à l’ANAQ-Sup	15
9. Proposition de décision.....	15

Introduction

Le présent rapport porte sur la mission d'évaluation en vue d'accréditation du programme de « Licence en Commerce électronique et cybersécurité », du département d'Ingénierie juridique, de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) « Économie, management et ingénierie juridique (ECOMIJ) », de l'Université Alioune Diop de Bambey.

L'UFR ECOMIJ compte trois départements que sont « Management », « Économie » et « Ingénierie Juridique ». Elle a un effectif de trois-mille-deux-cent-trente-sept (3237) étudiants, dont mille-six-cent-onze (1611) hommes, soit 49,7% et mille-six-cent-vingt-six (1626) femmes, soit 50,3 % ; 7 PATS. L'UFR compte vingt-quatre (24) formations.

Pour les besoins de l'évaluation du programme de « Licence Commerce électronique et cybersécurité », une mission composée exceptionnellement de deux membres, MM. J. Jean-Louis CORREA et Pape SY, le premier agissant en qualité de président de la mission, a pu se transporter dans les locaux de l'Université Alioune Diop de Bambey, le vendredi 18 octobre 2024. Arrivés sur les lieux, nous avons été accueillis par les responsables de l'UFR et du programme, aux alentours de 9h passé d'un quart d'heure.

Après avoir été chaleureusement reçu par le Directeur adjoint de l'UFR, Dr Cheikh Mbacké Diop, représentant du Directeur d'UFR, absent, nous avons pu démarrer nos travaux, après les échanges et civilités d'usage.

La rencontre a débuté à 9h45mn, avec la présentation de l'université Alioune Diop de Bambey par Dr Ngom, directeur de la Cellule interne d'Assurance qualité (CIAQ). A sa suite, le Directeur adjoint de l'UFR, Dr Diop, a pris la parole, pour dire des mots de bienvenue et partager ses meilleures salutations. Dans le même temps, il en a profité pour présenter l'UFR ECOMIJ. Retenons que celle-ci est composée de trois (3) départements, que sont « Economie », « Gestion » et « Ingénierie juridique (IJ) ». Ces trois départements délivrent sept (7) licences et dix (10) masters.

Les échanges liminaires avec les responsables de l'institution et du programme se sont déroulés dans une ambiance empreinte de courtoisie. Les échanges ont été francs et les réponses aux questions plutôt satisfaisantes. Outre le directeur de la CIAQ et le directeur adjoint de l'UFR, étaient présents à la rencontre, le Prof. Mballo Thiam, enseignant-chercheur et chef de département sortant, ainsi que le Dr Cheikh Sène, responsable de la Licence 3, droit privé, Dr Zeinab Kane, enseignante-chercheure au département.

1. Présentation du programme évalué

Le département d'Ingénierie Juridique (IJ) a démarré ses activités d'enseignement au cours de l'année académique 2013/2014, avec 250 bacheliers, pour quatre (4) enseignants permanents et deux (2) Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER). Depuis cette date, les activités pédagogiques se déroulent sans interruption, ce qui a permis au programme de pouvoir accueillir ses premiers étudiants en Licence 3.

Contrairement à ses débuts, le personnel d'enseignement et de recherche a considérablement augmenté (11 PER dont 2 dames, 18,1%, 9 ATER dont deux dames, soit 22,2% et 97 vacataires y compris les professionnels dont 18 femmes, soit 18% et 79 hommes soit 81,4%). De manière globale, le programme compte cent-quatre (104) intervenants, tous statuts confondus. La licence sous revue compte un nombre de cent-trente-quatre (134) étudiants.

Ce programme d'études est dispensé depuis la création de l'UADB, en 2007. Il a ainsi eu à diplômer plusieurs étudiant(e)s insérés dans le tissu économique national et international. En dépit des atouts indéniables qui caractérisent ce programme, en raison de son domaine innovateur, il n'avait pas encore été soumis à l'accréditation.

A date, voici l'état disponible de l'évolution des effectifs du programme :

- Cinq-cent-quarante-huit (548) bacheliers en 2018/2019 dont deux-cent-quatre-vingt-sept (287) garçons soit 52,37% et deux-cent-soixante-et-un (261) filles soit 47,62% ;
- Huit-cent-cinquante-et-un (851) bacheliers en 2019/2020 ;
- Mille-dix-sept (1017) bacheliers en 2020/2021.

D'un point de vue théorique, l'objectif de ce programme est de former des juristes aptes à répondre au défi de la régulation du numérique, avec un accent particulier mis sur la question des données personnelles et de la sécurité des transactions. De ce point de vue, ce programme est à saluer puisqu'il fait partie des pionniers dans ce domaine au Sénégal.

D'un point de vue didactique, le programme est une Licence, qui suit un tronc commun de droit en L1 et L2. Dès lors, pour en avoir la quintessence, il faut s'en rapporter aux semestres 5 et 6. Le programme présente un taux de réussite très appréciable, comme en témoignent les données disponibles.

La Licence « Commerce Électronique et Cyber-sécurité » s'inscrit dans le cadre d'une offre de formation qui se distingue de l'offre souvent classique présente dans les universités sénégalaises, notamment de première et deuxième génération (UCAD et UGB), dispensant des formations en droit. De ce point de vue, ce programme est innovant et a permis de rendre disponible sur le marché du travail des juristes aux compétences numériques avérées, en dépit des quelques biais dirimants qui seront relevés chemin faisant.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Précisons, d'emblée, que le programme sous revue est une spécialisation qui se déroule au sortir de la Licence 2. Après un tronc commun, les étudiants ont la possibilité de choisir trois autres programmes que sont « Management foncier et environnemental », « Administration publique », « Juriste d'affaires ».

Dans la forme, le rapport d'auto-évaluation obéit aux mêmes exigences que celles qu'impose ce type d'exercice. Il y est apporté des réponses sur toutes les questions, le document est aussi de taille acceptable, trente-deux (32) pages. Relevons, cependant, certaines légèretés et autres maladresses stylistiques (v. 2^{ème} paragraphe de l'introduction du rapport d'auto-évaluation « Cette auto-évaluation... d'enseignement Supérieur privées et publiques du Sénégal »).

Quant au fond, de nombreux biais sont à relever, de nature à altérer à la fois la qualité du document et son entendement. Les données statistiques ne sont pas à jour. Présenter des données ne portant que sur la période 2018-2022 est une limite objective du rapport d'auto-évaluation. Précisons aussi que les données disponibles sont relatives à l'effectif de bacheliers reçus en Licence 1. Il aurait été utile de présenter la part d'étudiants qui s'oriente, à la fin de la Licence 2, vers le parcours dont l'accréditation est sollicitée. Il faut attendre l'appréciation du premier standard pour se faire une idée des effectifs propres au programme. Une analyse des chiffres présentés aurait permis de mesurer le degré d'attractivité du programme par rapport aux autres parcours, de même que le taux de rétention, voire d'achèvement.

Toutefois, relevons, à la décharge du programme, que la date extrême (2022) peut s'expliquer par le fait que le processus d'auto-évaluation a été entamé depuis quelques années, que le dépôt du dossier, en vue d'une évaluation externe, remonte aussi dans le temps.

Le paradoxe du programme réside dans sa capacité à largement contribuer à former des juristes aptes à répondre aux défis du numérique, tout en présentant de nombreux biais relativement aux principes et méthodes exigées en la matière. En guise d'exemple, la maquette

de formation n'est pas conforme (nombre de crédits excessifs et peu précis, des Travaux dirigés presque systématiques), le titre du programme est une incongruité, en ce sens qu'aucun EC ne prédispose les étudiants à prendre en charge les défis liés à la cybersécurité. En tant que juriste, conformément aux UE et EC déroulés dans le programme, il est plutôt question de cybercriminalité. Pour preuve, dans l'UE « Cyber-criminalité », les EC portent essentiellement sur la répression des activités économiques réalisées par usage des TIC. Ce qui se rapporte à la cybercriminalité.

Le titre du programme doit être revu. Il s'agit plus précisément de « droit des transactions électroniques et cybercriminalité ». Autrement, avec le titre actuel, les options pédagogiques faites ne permettent pas aux apprenants de prendre en charge les questions liées à la protection des systèmes informatiques (cybersécurité).

3. Description de la visite sur site

La visite sur site s'est passée dans de très bonnes conditions. Les équipes de l'UFR ECOMIJ ainsi que celles du programme ont fait preuve d'une grande ouverture, de courtoisie et de civilités pour que les objectifs de la mission soient atteints.

Après avoir rencontré le Directeur adjoint de l'UFR, nous nous sommes transportés dans les lieux devant abriter nos travaux. Sur place, le cadre était correct et pouvait permettre un bon déroulement de la mission.

3.1 Organisation et déroulement de la visite

Le président du groupe des experts a pris la parole pour partager et stabiliser l'agenda de travail avec l'équipe de l'UADB. Il a été retenu de commencer par les présentations dont celle portant sur le programme, de rencontrer les différentes parties prenantes que sont les PER, les étudiants et les PATS.

Comme retenu, nous avons commencé nos travaux avec la présentation de l'UADB et du programme, par le responsable de la CIAQ et le responsable du programme. Dans cette première phase, de nombreuses questions ont été soulevées par l'équipe d'experts relativement au programme, son intitulé, la répartition des crédits, la pertinence du choix des UE et EC etc. Sur toutes ces questions, l'équipe pédagogique a apporté des réponses aux experts évaluateurs.

A la suite de cette première phase, les évaluateurs ont rencontré les PER sans responsabilité dans le programme. Avec ces derniers, des discussions ont été entamées sur la pertinence du

programme, les conditions de son déroulement. Les discussions ont permis de mieux comprendre les enjeux et de mesurer l'implication des PER dans le programme. La recommandation principale faite aux PER était qu'ils travaillent à plus impliquer les PER dans le déroulement du programme.

A la suite des PER, les PATS impliqués dans le programme ont été reçus. Ils étaient au nombre de quatre dont le responsable pédagogique. Avec eux, les discussions ont essentiellement tourné autour de la question de la gestion des évaluations. Il a semblé à l'équipe d'experts que les processus d'évaluation étaient plus longs que d'habitude. Cela s'explique par le nombre important de vacataires intervenants dans le programme et au retard dans le retour des copies d'examen. Des propositions de correction de ces difficultés ont été faites séance tenante aux personnes impliquées dans ces tâches. Précisons, toutefois, que selon les PATS auditionnés, le programme débute en janvier pour se terminer en juillet.

Cette phase a été bouclée avec la rencontre avec les étudiants. Ces derniers sont très attachés à leur programme. Ils s'en sont fait les défenseurs. La recommandation principale a été de renforcer le lien avec le monde professionnel en faisant faire des visites de terrain aux étudiants.

Par ailleurs, il nous a été donné de constater que beaucoup de doctorants interviennent dans le programme, ce qui est contraire à la réglementation et pas de nature à relever le niveau des étudiants. En outre, le volet partenariat doit être renforcé, en nouant des accords de coopération avec structures disposées à prendre en stage les étudiants du programme.

Nous avons aussi visité les installations de la bibliothèque universitaire. Les références relatives au programme existent mais elles souvent anciennes. Le fonds documentaire ne semble avoir fait l'objet de renouvellement.

Aussi, avons-nous visité la salle que le programme occupe pour les besoins des enseignements. Elle est bien aménagée et peut permettre un bon déroulement des enseignements.

3.2 Appréciation de la visite sur site

La visite sur site et les entretiens menés avec les différentes parties prenantes ont permis de constater que le programme était dispensé régulièrement, avait permis de former de nombreux étudiants actifs sur le marché du travail. De ce point de vue, il donne satisfaction.

Toutefois, l'implication de nombreux vacataires, de doctorants, l'absence de professionnels du domaine sont autant de difficultés auxquelles il urge de trouver des réponses.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1: Objectifs et mise en œuvre du programme de formation
Standard 1.01 : Le programme de formation est régulièrement dispensé.
Appréciation globale sur le standard : Le département de génie juridique de l'UFR ECOMIJ de l'université Alioune Diop de Bambey a démarré ses activités d'enseignement au courant de l'année académique 2013-2014. Pour permettre aux étudiant de disposer d'un diplôme de licence en droit et en vue de répondre aux du marché, il a mis en place en 2018 une licence en droit du commerce électronique et cybersécurité. Depuis cette date, comme en attestent les statistiques fournies, le programme se déroule sans interruption. ATTEINT
Standard 1.02 : Le programme de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'établissement.
Appréciation globale sur le standard : L'institution a obtenu l'habilitation institutionnelle. Il faudrait, dans la présentation du programme, faire référence à cet alignement entre le programme et la planification stratégique de l'institution. ATTEINT
Standard 1.03 : Le programme de formation s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel, socio-économique et la communauté dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au marché du travail.
Appréciation globale sur le standard : Le programme prévoit un dispositif d'accompagnement des étudiants avec la mise en place d'une cellule université-entreprise en vue de les aider à trouver des stages professionnels. Cependant, un tel dispositif doit être mieux structuré et formalisé. Il est donc nécessaire que le programme signe des conventions de partenariat avec des entreprises privées ou des institutions publiques évoluant dans le secteur du numérique. ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01: Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés par les organes habilités et communiqués à toutes les personnes concernées.

Appréciation globale sur le standard :

L'université Alioune Diop de Bambey a mis en place des structures de gouvernance administrative et pédagogique dotées de règles et de procédures visant à assurer et à améliorer la qualité des activités de formation et d'enseignement. Les responsabilités, compétences et processus décisionnels, sont définies et communiquées à toutes les parties concernées. Il existe une collaboration étroite entre la CIAQ et les Directeurs d'UFR et les Chefs de départements et des réunions sont régulièrement organisées et des mesures concrètes sont prises pour soutenir l'assurance qualité. (Mise en place du comité pilotage, tenue des réunions sur le processus d'accréditation, tournée de sensibilisation des étudiants, enquête auprès des étudiants, restitution et partage des projets de rapports).

Atteint

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Les maquettes du programme ont été élaborées avec la collaboration des enseignants qui y interviennent. De plus, d'anciens étudiants du programme évoluant dans le secteur du numérique ont été invités par les responsables du programme au cours des ateliers d'évaluation et de révision des maquettes de la formation.

Atteint

Standard 2.03 : Le programme de formation fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'établissement utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre de formation.

Appréciation globale sur le standard :

Il est fait état de cahiers de textes et de l'évaluation des enseignements mais dans la pratique, il n'a pas été constaté l'existence d'un tel dispositif (fiches d'évaluation remis aux étudiants à la fin de chaque enseignement par exemple). Si ces fiches existent, il ne nous a pas été présenté un document prouvant l'exploitation des résultats de l'évaluation.

Non-atteint

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques
Le programme de formation dispose d'une maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.
La maquette du programme n'est pas bien structurée. Beaucoup d'incohérences ont été notées dans la répartition des EC entre les UE. C'est l'exemple de l'UE Droit des télécommunications qui contient comme EC : protection des données personnelles, droit des télécommunications et commerce électronique. Il peut être relevé aussi l'absence d'harmonie entre les crédits. Par moment, un nombre de crédits est affecté à l'UE et pour la même UE, le nombre de crédit change. S'agissant toujours des crédits, leur nombre est excessif. Attribuer 10 (dix) crédits à une UE est en désaccord avec les recommandations du REESAO. Non-atteint
Standard 3.02: Le programme de formation couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail et à son intégration dans la communauté. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.
Le programme de formation, tel qu'il est décliné dans la maquette et déroulé, ne couvre pas les aspects principaux de la discipline. D'ailleurs, l'intitulé du programme "commerce électronique et cyber sécurité" ne se reflète pas dans le contenu de la formation, en termes d'Éléments Constitutifs et d'Unités d'Enseignement. La cybersécurité renvoie à la sécurité informatique et ne constitue pas une notion juridique alors que le programme de formation est une licence en droit et non en informatique. Non-atteint
Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.
Appréciation globale sur le standard : Il existe un livret d'étudiant et une charte des examens qui détaillent les informations relatives à la délivrance des diplômes et attestations académiques. Il a été également mis en place un bureau d'information, d'accueil et d'orientation (BIAO) qui fournit aux étudiants toutes les informations relatives à ces questions. Ces dernières sont aussi visibles sur le site internet de l'établissement. Atteint

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Appréciation globale sur le standard :

Un tableau dénommé « réussite » qui renseigne sur les effectifs d'étudiants par promotion est disponible. Des statistiques y figurent. Les taux de réussite sont au moins de 60%.

Atteint

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Appréciation globale sur le standard :

Les enseignements sont dispensés par des enseignants-chercheurs permanents, des vacataires et des professionnels. Cependant, la plupart d'entre eux sont des juristes privatistes ou publicistes. Le programme devrait renforcer le corps professoral en ayant recours à des juristes spécialistes du droit du numérique, surtout en L3 qui constitue l'année de spécialisation.

Non-atteint

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Appréciation globale sur le standard :

La répartition du volume horaire reste conforme au cadre légal national. Toutefois, une meilleure répartition des crédits devrait permettre un meilleur alignement avec les standards admis.

Atteint

Standard 4.03 : La mobilité du PER est effective.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme reçoit de nombreux enseignants-chercheurs provenant des autres universités sénégalaises. Cependant, il ne nous a pas été donné de constater une mobilité des PER rattaché au programme vers les autres universités.

Non-atteint

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s
Standard 5.01 : Les conditions d'admission au programme sont publiées.
Appréciation globale sur le standard : Il n'a pas été porté à notre connaissance, encore ressortit des échanges, l'existence de critères de sélection et d'accès à ce programme. Seules les conditions générales d'accès à la Licence de droit sont précisées. Il aurait été utile de préciser les conditions d'accès propres au parcours sous revue. Non-atteint
Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.
Appréciation globale sur le standard : L'égalité des chances entre hommes et femmes est certes garantie puisque les conditions d'accès au programme sont les mêmes pour tous mais les femmes sont sous représentées dans le programme. Des mesures palliatives doivent être envisagées en vue d'inciter les femmes à accéder au programme. Atteint
Standard 5.03 : L'encadrement adéquat des étudiant(e)s est assuré.
Appréciation globale sur le standard : L'encadrement des étudiants est adéquat. Les effectifs du programme, surtout en L3, sont assez réduits (maximum 56 étudiants par promotion). Le ratio enseignant et étudiant est donc très correct. Atteint
Standard 5.04 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle inter établissements et celle de l'interdisciplinarité des acquis
Appréciation globale sur le standard : Il ne ressort ni du rapport, encore moins de la visite de terrain l'existence d'accords ou de convention permettant aux étudiants du programme de continuer dans d'autres universités, ni ces étudiants de venir continuer leurs études dans le programme sous revue. Non-atteint

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l’insertion socioprofessionnelle des étudiant(e)s.

Appréciation globale sur le standard :

Le programme a mis en place une cellule université-entreprise en vue de faciliter l’insertion professionnelle des étudiants. De même, les professionnels qui dispensent des enseignements dans le programme aident souvent les étudiants à trouver des stages dans leurs différents secteurs d’activité. Cependant, il est nécessaire de formaliser davantage cette collaboration avec des conventions de partenariat.

Atteint

Champ d’évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme de formation dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Celles-ci sont disponibles à long terme.

Appréciation globale sur le standard :

Sur le plan financier, le programme est entièrement pris en charge par le département Ingénierie Juridique de l’UFR Économie Management et Ingénierie Juridique (ECOMIJ). Les ressources du programme sont, par conséquent, disponibles à long terme. Cependant, elles ne sont pas suffisantes pour permettre la prise en charge correcte des vacataires et autres intervenants professionnels du programme.

Du point de vue des infrastructures, l’université Alioune Diop de Bambey, de manière générale, est sous équipée en termes de salles de cours, d’amphithéâtres, de bureaux pour les enseignants et de ressources numériques. Ce déficit en infrastructures adéquates, de qualité, impacte négativement sur le déroulement correct du programme.

Non-atteint

5. Points forts du programme

Le point fort du programme sont les suivants :

- Mise à disposition sur le marché du travail de juristes spécialisés en TIC ;
- Effectifs d’étudiants raisonnables.

5. Points faibles du programme

Le programme présente de nombreux points faibles.

- Le champ d'études est imprécis
- Le champ d'études est peu commun pour des juristes (cybersécurité) ;
- Les pré-requis pour l'étude et la prise en charge de certaines questions (cybersécurité) ne sont pas établis ;
- L'absence de prise en compte de l'évolution de l'état de l'art (de commerce électronique à transaction électronique) ;
- Très mauvaise distribution des crédits dans la maquette ;
- Absence de *syllabi* ou de plan de cours pour tous les cours du programme ;
- Mauvaise organisation des matières à travaux dirigés (TD) ;
- Non-conformité de la maquette aux exigences du système LMD.

6. Appréciations générales

Le programme présenté a su répondre à une demande, celle de former des juristes aptes à contribuer à l'encadrement du cyberspace. Il s'est construit en un temps où les connaissances sur la question n'étaient pas aussi précises qu'elles le sont actuellement. Cette circonstance peut expliquer les attermoissements et autres imprécisions que l'on peut noter dans l'intitulé et la maquette pédagogique.

Rendu à notre période, relevons que l'état de l'art a largement évolué, ce qui est de nature à rendre certains choix pédagogiques obsolètes. La présente évaluation est une opportunité pour permettre au programme d'opérer les ruptures nécessaires à son alignement avec l'évolution de la discipline

Par suite, le programme, bien que pertinent, mérite d'être revu et actualisé. Les fondements de la discipline ont largement évolué. Les étudiants se doivent de bénéficier de ces progrès notés. Entre le temps de la mise en œuvre du programme et le moment de son évaluation, la révolution de l'intelligence artificielle s'est ajoutée à celle du numérique. Ce serait un atout supplémentaire pour le programme de prendre en compte toutes les innovations liées à l'internet, à ses applications, redéfinir les contours de la régulation, au regard de tous ces changements. Du point de vue de l'ingénierie pédagogique, l'équipe pédagogique se doit de redéfinir les objectifs à atteindre, tenant compte des évolutions de la discipline.

La question de la distribution des crédits est une grande préoccupation concernant le programme. Le nombre est, par moment, largement excessif, sans que cela ne soit forcément lié à une décision pédagogique de privilégier tels apprentissages au détriment d'autres. Il est impératif de revenir à des proportions raisonnables relativement à la distribution des crédits.

7. Recommandations à l'établissement

- Améliorer la qualité des intervenants au programme en faisant intervenir moins de doctorants ;
- Améliorer la maquette pédagogique, en modifiant la distribution des crédits ;
- Introduire les étudiants aux nouvelles problématiques liées à l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle ;
- Privilégier un maximum de six (6) crédits par Unité d'enseignement, conformément aux recommandations du REESAO ;
- Introduire de nouvelles Unités d'enseignements (UE) et de nouveaux Éléments constitutifs prenant en compte l'évolution de la discipline (Intelligence artificielle, *deep fake* etc.) ;
- Changer l'intitulé du programme, en supprimant la référence à la cybersécurité ;
- Concernant l'intitulé du programme, passer de « Commerce électronique » à « transactions électroniques » pour englober toutes les opérations électroniques pas seulement de nature commerciale ;
- Produire des *syllabi* pour tous les cours du programme ;
- Renforcer la qualité des ressources documentaires.

8. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Cette mission s'est déroulée avec une équipe d'experts composée de deux membres. Cela rend difficile l'exécution de la mission. Il est recommandé, pour ce type de formation, d'avoir un expert de la discipline non universitaire. Dans le cas où seuls deux universitaires sont disponibles, remplacer l'universitaire non président par un professionnel du métier.

9. Proposition de décision

Avis défavorable.